

A_2021_187
ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RUE DU PRIEURÉ

République Française
Département de la Charente
Arrondissement de CONFOLENS
Commune d'AUSSAC-VADALLE

Interdiction de circulation en raison de la réalisation de travaux 15, Rue du Prieuré, à Aussac-Vadalle,

Le Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R 412-1 et suivants, R414-14.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;

Vu la demande de Monsieur Gaylor BRUNET situé 15, Rue du Prieuré 16560 AUSSAC-VADALLE;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser les travaux de coulage d'une chape béton rue du Prieuré à Aussac-Vadalle,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Le 07 juin 2021, la circulation de tous les véhicules sera interdite, sauf aux riverains, en raison de la réalisation d'une chape béton rue du Prieuré pour la portion comprise entre le N°1 et le N°15.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans la même zone.

ARTICLE 3 - La signalisation de circulation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 et à la charge du demandeur.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 - MM. le Maire de la Commune, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Aussac-Vadalle, le 04 juin 2021

Le Maire,

Gérard LIOT

